



COMMUNIQUÉ

Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif (BASS)
FORMATION PROFESSIONNELLE - avenant à l'accord du 7 mai 2015 – suite et
FIN
**FORCE OUVRIÈRE A PROPOSÉ D'AMÉLIORER LES DROITS
NOUS N'AVONS PAS ÉTÉ ENTENDUS ALORS NOUS FERONS OPPOSITION !**

Le 30 novembre 2016, FORCE OUVRIERE a proposé un avenant à l'accord du 7 mai 2015 sur la formation professionnelle de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif.

Ainsi, nous souhaitons permettre de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la négociation en cours qui dure depuis 6 mois. Nous voulions ouvrir des perspectives pour garantir l'avenir de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dénommé UNIFAF, dans le respect du paritarisme tel que nous l'entendons.

Ainsi, nous proposons de modifier de fond en comble l'accord rétrograde de 2015 par un avenant dans lequel nous proposons :

- Le retour à une contribution sur les budgets, pour la formation professionnelle, de 2,3 % de la masse salariale.
- Un doublement de la contribution au CIF.
- La fin du CIF par point.
- L'amélioration des droits à autorisation d'absence rémunérés de tous les administrateurs syndicaux.
- La mise en place de Délégations Départementales Paritaires (DDP) par Département au sens du découpage administratif en vigueur (23 régions).
- La mise en place d'une Délégation Régionale Paritaire, composée de deux délégués par organisation issue d'une DDP de la Région, est chargée de coordonner et de représenter politiquement et par délégation UNIFAF dans les 12 Régions issues de la Loi Notré.
- L'augmentation du nombre de réunions paritaires (pour les DDP au moins 8 fois par an, et pour les DRP au moins 6 fois par an).
- L'augmentation de 50 % des indemnités des organisations syndicales.
- Le retour dans toutes les instances paritaires à un vote par collègue (employeurs, salariés) avec prises de décision majoritaire et où chaque organisation représentée dispose d'une voix.

Suite à l'ultime journée de négociation d'un avenant à cet accord, le 7 décembre 2016, force est de constater que nous n'avons pas été entendus. Et loin s'en faut !

Dans leur nouvel et dernier avenant soumis à signature, les patrons n'ont retenu aucune de nos propositions. Ils font la part belle à la baisse des droits des représentants des organisations syndicales de salariés au nom de l'amélioration du paritarisme. Va comprendre !

Cet avenant ne correspond en aucune façon aux attentes légitimes des salariés et plus particulièrement ceux de l'OPCA qui sont inquiets pour l'avenir de leur outil de travail.

C'est pourquoi, en toute indépendance, FORCE OUVRIERE fera valoir son droit d'opposition afin d'empêcher cette nouvelle forfaiture.

Paris, le 16/12/2016